Volume 3 • Numéro 1 • 7 novembre 2000

VIRAGE

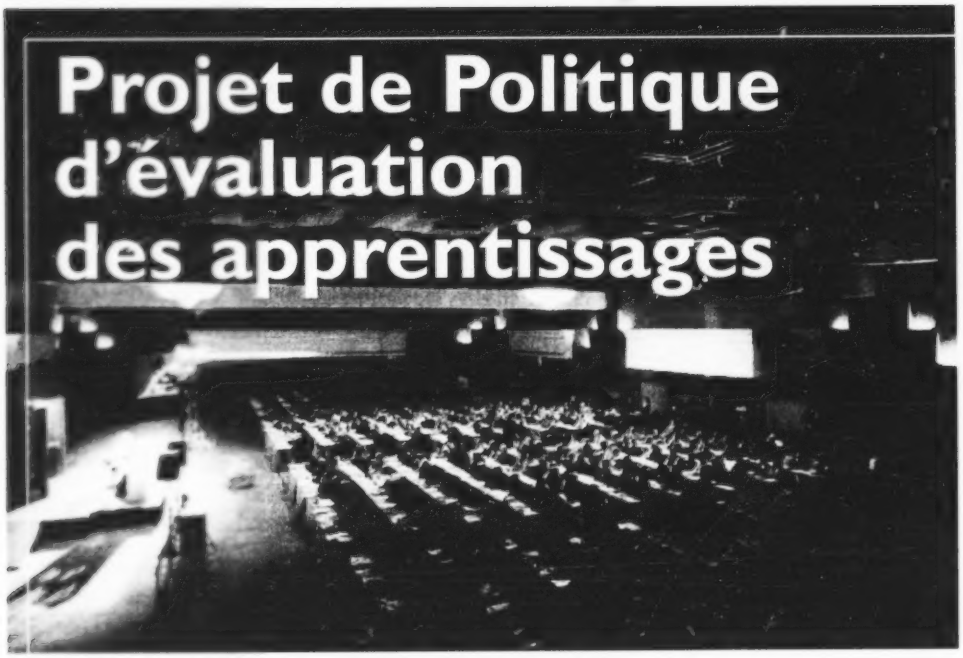

Projet de Politique d'évaluation des apprentissages

Bulletins, notes, bilans, évaluations de fin de cycle, comparaison des résultats, ces mots sont sur toutes les lèvres depuis le début de l'année scolaire. Un sujet d'actualité qui suscite de nombreuses questions. Qu'advient-il de l'évaluation en ces temps de réforme pédagogique? Le ministère de l'Éducation a éclairci la question en présentant, hier, le Projet de Politique de l'évaluation des apprentissages qui sera soumis à la consultation auprès du milieu dès la fin novembre.

Pascale Sauvé

Le Projet de Politique d'évaluation des apprentissages est le résultat d'un processus, réalisé en cours de l'année 1999-2000, auquel ont participé nombre de représentants du milieu scolaire – directeurs des Services éducatifs, coordonnateurs, directeurs d'école, enseignants, conseillers pédagogiques, parents, représentants des universités et des unités concernées par l'évaluation du ministère de l'Éducation. Les collaborateurs provenaient autant du réseau privé que public, du secteur francophone qu'anglophone. Pour mener à bien l'élaboration de la politique, deux comités de travail ont été formés, un comité restreint et un comité élargi.

La politique s'adresse à la fois à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle. « Nous avons respecté les grandes orientations des différentes formations de l'éducation de façon à avoir une politique cohérente liée aux grandes orientations de la réforme de la formation des jeunes et des adultes, mais aussi à celles de la réforme qui a eu lieu, il y a quelques années, en formation professionnelle », précise la directrice à la direction de la formation générale des jeunes, Margaret Rioux-Dolan.

2007-02782/

L'historique

« Il y a trois grandes périodes qu'on peut considérer en évaluation des apprentissages », soutient la directrice. D'abord, l'évaluation des connaissances – qui a duré jusqu'en 1970 pour la formation professionnelle, 1973 pour la formation générale des adultes et 1981 pour la formation des jeunes. « On parlait à ce moment d'évaluation des connaissances, on évaluait l'acquisition des connaissances qui étaient prescrites dans le programme », explique la directrice. Les résultats étaient alors établis par rapport à la performance des jeunes comparée à leur groupe. Cette évaluation conduisait à une sanction des études assumée conjointement par les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation.

La deuxième période est celle de l'évaluation de l'atteinte des objectifs d'apprentissage fixés par le programme, qui a débuté après les années 70 pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle, et après 1980, pour la formation générale des jeunes. « C'est au moment où la Politique d'évaluation des apprentissages a été adoptée par le Ministère. À ce moment – et nous sommes encore dans ce mouvement-là – l'évaluation des apprentissages a fait l'objet de plus de rigueur et de justice. L'interprétation des résultats se faisait d'après les seuils de réussite identifiés dans les programmes, donc à référence critérielle. » La responsabilité de l'évaluation des apprentissages de l'élève pour la sanction des études était partagée par les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation.

La troisième – et l'actuelle – période : l'évaluation des compétences. La Formation professionnelle a déjà mis en branle cette évaluation dans les suivis de la réforme de 1986. La formation générale des jeunes et des adultes s'engagent présentement dans cette nouvelle voie, celle de l'évaluation des compétences. « Il faut dire que depuis la parution de la politique d'évaluation pédagogique de 1981, des améliorations importantes ont été constatées dans les pratiques d'évaluation des enseignants. Malgré les progrès réalisés, plusieurs améliorations peuvent encore être apportées par la Politique d'évaluation des apprentissages », note la directrice.

Champ d'application de la politique

À qui s'adresse cette Politique? Elle est destinée à l'ensemble du milieu scolaire : les élèves, l'école-cycle, l'équipe-programme, les parents, les personnes concernées dans les commissions scolaires et les établissements privés, les membres des conseils d'établissement et les entreprises – les entreprises pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle. La Politique d'évaluation des apprentissages informe aussi les organismes communautaires, les personnes concernées de l'ordre collégial et les universitaires touchées par la question, entre autres ceux qui assurent la formation des futurs enseignants et des enseignants déjà en exercice.

Les objectifs de la Politique

La Politique sert, tout d'abord, à préciser les valeurs, les orientations, les principes et les lignes directrices pour guider l'évaluation des apprentissages, la reconnaissance des compétences, des acquis scolaires et extrascolaires. « Un autre objectif, c'est de réaffirmer aussi l'importance de l'évaluation ainsi que sa nécessaire cohérence avec les programmes de formation. Dans la politique éducative *L'école tout un programme*, on identifie l'évaluation des apprentissages comme une composante importante du curriculum. La présente politique vient lui donner la place essentielle qu'elle doit occuper avec des éléments qui, sans être nouveaux, sont mis en évidence pour amener les élèves vers le succès », affirme la directrice. La Politique a également comme objectif de promouvoir l'évaluation en cours d'apprentissage comme outil quotidien pour favoriser le développement des compétences de l'élève et de préciser les rôles ainsi que les responsabilités des différents intervenants en matière d'évaluation des apprentissages.

Doit-on faire une différence entre le bulletin et l'évaluation? « Il y a des distinctions importantes entre les deux, bien qu'il y ait aussi des liens de parenté, explique Margaret Rioux-Dolan. La démarche d'évaluation des apprentissages est fondamentale si on veut avoir des résultats inscrits dans un bulletin transmis aux parents et aux élèves. »

Démarche d'évaluation et ses fonctions

« La démarche d'évaluation des apprentissages permet de porter un jugement sur le développement et l'acquisition des compétences en vue de prendre des décisions qui vont amener les enseignants à poser différents gestes et actions : aider l'apprentissage, reconnaître des compétences, des acquis scolaires et extrascolaires ainsi que émettre des titres officiels », explique la directrice.

La démarche d'évaluation s'inscrit en cinq temps. « C'est fondamental si on veut avoir une planification des apprentissages juste et équitable pour les élèves. » D'abord, la planification de l'évaluation doit se faire en même temps que la planification de l'enseignement. « C'est ce qui va déterminer les compétences qu'on va avoir à évaluer et c'est à ce moment-là qu'on doit prévoir les moyens et les outils. »

Une autre étape, tout aussi fondamentale, est la prise d'information qui va permettre de vérifier et d'observer si les élèves se donnent des stratégies pour développer leurs compétences, s'ils intègrent des connaissances, etc. « Une prise d'information rigoureuse et qui prend en compte ce que l'élève réalise en classe », poursuit-elle.

Après la collecte d'information, il faut interpréter ces données selon des bases de comparaison. L'interprétation doit permettre de comparer les résultats de l'élève avec ce qui est prévu dans le programme (interprétation critérielle). « Elle a toujours sa place », note la directrice. Elle doit aussi permettre de comparer les résultats des élèves à différents moments de son apprentissage, ce qu'on appelle l'interprétation dynamique. « On doit faire cet effort de suivi auprès des élèves », ajoute-t-elle. L'interprétation à caractère normatif permet de comparer l'élève à son groupe. Elle peut être utilisée davantage dans des fonctions de sélection et de classement, et particulièrement au secondaire.

« L'interprétation va permettre d'en arriver à une autre étape incontournable, et sur laquelle il va falloir insister, c'est la question du jugement. L'importance du jugement professionnel de l'enseignant par rapport à l'évaluation est cruciale pour être en mesure de donner l'heure juste aux parents et aux élèves », dit la directrice.

La dernière étape, et non la moindre, est la communication : fournir de l'information aux parents et aux élèves. « Ça doit être fait dans un langage simple, accessible, clair et signifiant pour les interlocuteurs qu'on doit rejoindre », rappelle Margaret Rioux-Dolan. Le bulletin doit présenter des informations concises et adaptées à un large public, par exemple mieux vaut ne pas y mettre l'ensemble des éléments du Programme de formation, qui lui s'adresse aux professionnels de l'enseignement. « Le portrait global doit être transmis aux parents pour les informer, mais aussi pour pouvoir aller chercher leur collaboration dans le soutien qu'ils vont assurer à leur enfant. » L'information donnée aux élèves doit leur permettre de s'engager et de progresser dans leur démarche d'apprentissage.

Fonctions de l'évaluation

L'évaluation a quatre fonctions. La première : l'aide à l'apprentissage, prodiguée en cours d'apprentissage et en fin de cycle dans l'ensemble des secteurs. « C'est important d'intervenir et d'amener l'élève à modifier ses stratégies d'apprentissage », assure la directrice. Il y a aussi la fonction de reconnaissance des compétences – à la fin d'un cycle (FGJ), à la fin d'un cours (FGA) et à la fin d'un module (FP) – de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires selon le besoins (FGA et FP) et de certification à la fin de la formation.

Valeurs

« Dans une Politique d'évaluation des apprentissages, pour être capable de traiter les élèves avec justice, égalité et équité, on doit s'appuyer sur des valeurs », précise la directrice. Le chapitre V du Projet de la politique recense l'ensemble des valeurs sur lesquelles est fondée l'évaluation des apprentissages.

Orientations

« Les orientations nous permettent de connaître le sens que doit prendre l'évaluation des apprentissages », souligne la directrice. Elles sont au nombre de quatre. D'abord, l'évaluation des apprentissages doit être au service de la réussite éducative. « On doit lier cette orientation à la fonction d'aide à l'apprentissage et à l'observation des enseignants ou à la prise d'information pour faire en sorte d'aider l'élève à mieux choisir ses stratégies et, pour l'enseignant, à modifier ses interventions éducatives pour favoriser la réussite », explique la directrice.

L'évaluation doit reposer également sur le jugement professionnel de l'enseignant. « C'est un acte pédagogique important et l'on ne peut pas seulement cumuler des données et des résultats pour identifier un résultat final et global, souligne Margaret Rioux-Dolan. Il faut traiter ces résultats pour être capable de donner à l'élève un bilan global des réalisations et des apprentissages qu'il a faits en classe. »

Elle doit promouvoir par ailleurs l'utilisation d'une langue d'enseignement écrite de qualité. « Ça fait partie de la politique éducative et est une préoccupation qui doit être partie prenante de toutes les disciplines et à tout moment de la formation », poursuit-elle.

Enfin, la quatrième orientation précise que l'évaluation des apprentissages doit permettre de garantir la valeur sociale des titres officiels. « Afin de répondre aux exigences déterminées par le Ministère dans la loi, le régime pédagogique et les règles de sanction et pour faire en sorte d'avoir des diplômes et des certificats qui viennent témoigner d'une uniformité des apprentissages réalisés par les élèves. »

Principes et lignes directrices de l'évaluation communes à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle

Principe d'intégration de l'évaluation à l'apprentissage

• La planification de l'évaluation doit se faire en même temps que la planification de l'enseignement.
• L'évaluation effectuée lors du développement des compétences de l'élève doit porter sur le résultat obtenu ainsi que sur les stratégies d'apprentissage utilisées par celui-ci.
• En cours d'apprentissage, le jugement que l'enseignant porte sur le développement des compétences s'effectue à partir d'une interprétation dynamique et critérielle.
• L'évaluation de l'acquisition des compétences s'effectue à partir d'une interprétation critérielle.
• La fréquence des communications aux parents est dictée par le Régime pédagogique. Toutefois, les communications doivent être planifiées de manière à correspondre à des moments appropriés et significatifs du développement des compétences de l'élève durant un cycle d'apprentissage.

Principe de participation de l'élève à l'évaluation du développement de ses compétences

• En cours d'apprentissage, l'évaluation doit miser sur l'implication et la responsabilisation de l'élève.
• L'évaluation des apprentissages de l'élève doit lui permettre de réfléchir sur ses stratégies d'apprentissage.

Principe du respect de la différence et de la diversité

• En cours d'apprentissage, les situations d'évaluation doivent permettre de tenir compte du fait que tous les élèves n'apprennent pas au même rythme et de la même manière.
• L'évaluation des apprentissages doit s'effectuer afin que les références culturelles ne fassent pas subir de préjudices à certains élèves.

Principe de conformité aux programmes

• Le jugement porté sur l'acquisition des compétences doit s'appuyer sur des données recueillies en plusieurs occasions et dans des contextes variés.
• L'évaluation de l'acquisition des compétences doit s'effectuer à partir de la prestation individuelle de l'élève même si la situation d'évaluation requiert un travail en équipe.
• L'évaluation de l'acquisition de la compétence (vers la fin du cycle, du cours ou du module) doit faire appel à des méthodes et des stratégies utilisées dans des tâches complexes et contextualisées. Cependant, en cours d'apprentissage, les tâches utilisées peuvent également être simples.
• L'évaluation du développement ou de l'acquisition des compétences doit permettre de vérifier si l'élève peut mobiliser ses connaissances et ses compétences pour exécuter une tâche dans un contexte scolaire ou à l'extérieur du contexte scolaire.
• Dans un contexte de formation à distance ou à domicile, les objets et les critères d'évaluation doivent être les mêmes que ceux utilisés dans un contexte de formation en établissement scolaire et les conditions d'évaluation doivent être comparables.
• En fin de cycle, l'évaluation doit s'effectuer en fonction du degré d'acquisition des compétences.

Principe de la collaboration

• Dans un contexte de formation à distance ou à domicile, l'évaluation visant à vérifier l'acquisition d'une compétence doit avoir lieu à l'école ou au centre.
• Le jugement porté par l'enseignant sur l'acquisition des compétences doit tenir compte des jugements portés par les membres de l'équipe-cycle et, selon le cas, des données provenant des autres intervenants.
• Lors du passage d'un cycle à l'autre, l'équipe-cycle doit fournir des informations utiles à l'équipe du cycle suivant afin qu'elle puisse apporter des mesures d'aide ou d'enrichissement à l'élève.

Principe du respect de règles d'éthique

• Les éléments obtenus lors de la prise d'information doivent être pertinents et suffisants.
• Les modalités et les critères utilisés pour évaluer les apprentissages doivent être connus par l'élève.
• L'élève ou les parents, s'il y a lieu, ont le droit de prendre connaissance des informations ayant servi de base pour porter un jugement sur les apprentissages de l'élève.
• Les enseignants et les autres personnes qui interviennent en évaluation doivent mettre à jour leurs compétences dans le domaine de l'évaluation des apprentissages.

Principe de la sanction des études secondaires

L'État sanctionne les études secondaires de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle par la délivrance d'un titre officiel à la personne qui satisfait aux conditions d'obtention prévues aux Régimes pédagogiques.

Enjeux et défis

Depuis le début des travaux, on constate un souci de cohérence entre l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. « Ça ne doit pas être un vœu pieu, mais ça doit se retrouver dans nos pratiques, nos productions et nos réalités quotidiennes », insiste la directrice. Cette cohérence sera validée et évaluée au cours des prochains mois par l'observation des interventions pédagogiques dans le milieu.

Autre défi : l'exercice du jugement en évaluation. Les enseignants devront, dorénavant, faire appel à une démarche plus globale et intégrée en évaluation. « C'est une question de justice et d'équité pour tous les élèves. L'exercice du jugement va demander toutefois un soutien intensif », reconnaît la directrice. La communication aux élèves et aux parents présente également un réel défi. Enfin, la formation initiale et continue – comme l'accompagnement des équipes-écoles – est actuellement un enjeu important pour amener les équipes d'enseignants à développer des éléments de compétences professionnelles et ainsi être capables de relever le défi : réussir la réforme de l'éducation!

Christine St-Germain

Intégrer et concilier

Pour lancer cette première Rencontre nationale, Robert Bisaillon, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire, a tenu à mettre en contexte la question de l'évaluation, tant dans le système scolaire que dans la population en général. Car si l'évaluation est aujourd'hui au coeur des préoccupations, c'est qu'elle est un véritable révélateur des mouvements qui se dessinent dans le monde de l'éducation.

« Très tôt cet automne, c'est sous l'angle de l'évaluation que toutes les questions ont été abordées : l'évaluation des apprentissages à cause des bulletins et l'évaluation des établissements à cause des palmarès », a rappelé Robert Bisaillon.

Mais cette question soulève aussi des inquiétudes, et c'est à quoi il faut travailler, continue Robert Bisaillon. Des gens craignent que l'évaluation des apprentissages, quelle que soit la forme qu'elle prendra, en dise moins sur le cheminement des élèves, ou soit difficile à comprendre pour les parents.

Selon le sous-ministre adjoint, il se vit présentement un choc entre deux tendances que les gens ont l'habitude d'opposer : celle de l'égalité des chances de réussite pour tous les élèves et celle de la performance. « L'implantation de la réforme et l'élaboration des plans de réussite représentent, chacune à sa façon, les deux dimensions que l'on voudrait bien voir s'opposer alors qu'elles sont éminemment complémentaires, explique-t-il. En effet, chercher à instruire, socialiser et qualifier chacun des élèves, n'est-ce pas porter à sa hauteur véritable l'objectif de la réussite éducative? Planifier l'atteinte d'objectifs de réussite, n'est-ce pas donner un sens authentique à nos efforts d'instruction, de socialisation et de qualification? »

Chaque fois que des paradigmes sont modifiés dans une organisation, plusieurs ont le sentiment qu'il s'agit d'une volonté d'effacer ce qui s'était fait avant. Pour contrer cette impression et rassembler les forces vers le véritable objectif de la réforme, il faudra donc susciter un effort collectif d'intégration et de conciliation.

« Jamais n'aurons-nous été aussi proches de l'obligation de l'évaluation institutionnelle, celle qui consiste à nous rendre compte des efforts que nous faisons au profit des élèves que nous accueillons, afin de rendre possible une intention institutionnelle assistée de cibles et de moyens que nous contrôlerons parce que nous les aurons choisis », affirme Robert Bisaillon.

L'évaluation, un véritable révélateur

Selon Robert Bisaillon, si la question de l'évaluation a soulevé tant de remous et de questionnements, c'est qu'elle est révélatrice de plusieurs phénomènes ancrés dans le milieu scolaire : les frontières encore poreuses relativement à la répartition des pouvoirs entre les différents paliers du système; et la difficile conquête de l'autonomie des enseignants face à une culture du normatif qui fait croire que la mesure fait foi de tout. « Est-ce que reconnaître à chaque élève des acquis sur le chemin des compétences, c'est niveler par le bas, empêcher les autres d'excéder le niveau de compétences attendu? Je ne crois pas. Mais nous sommes dans une société très dure, où il semble que donner des possibilités à chacun, ce serait en enlever aux autres. »

« Actuellement, a poursuivi le sous-ministre adjoint, 10 à 12 p. cent des élèves sortent du système comme s'ils n'y étaient jamais passés. Ils sont toujours arrivés sous la moyenne, de sorte qu'ils ont été caractérisés par l'échec. Comme si en 11 ans, ils n'avaient fait aucun acquis, puisqu'on ne leur en aura reconnu aucun. » Reconnaître à chacun le mérite du chemin accompli, c'est, selon Robert Bisaillon, la seule façon d'arriver à une instruction, une socialisation et une qualification authentique, et il faudra que cette notion soit clairement expliquée aux parents et à la population québécoise.

Envisager les défis à venir

Alors que la réforme s'amorce au premier cycle du primaire, il faut déjà songer à la réforme au secondaire dont les travaux sont déjà engagés. Il est important de prendre maintenant la mesure des défis qui s'annoncent ainsi que des moyens qui seront disponibles pour les relever.

À court terme, Robert Bisaillon a rappelé qu'il est aussi nécessaire d'évaluer le chemin parcouru dans l'implantation du curriculum. « Le cœur de cette rencontre sera la Politique d'évaluation des apprentissages et le Cadre de référence en évaluation des apprentissages. Il serait souhaitable que nous sortions d'ici solidaires par rapport aux défis qui nous attendent à cet égard. »

Mais surtout, le sous-ministre adjoint a exhorté les gens à « prendre le temps de prendre le temps ». « Si la réforme paraît crédible, c'est qu'elle a des racines dans les établissements scolaires et que finalement, tout le monde reconnaît bien qu'il fallait changer les pratiques en même temps qu'on changeait les contenus. Ce qui ne veut pas dire que nous assistons à une course où il faut tout faire en même temps. La fatigue du personnel est réelle. Je serais donc porté à dire " calmons-nous ". Baissons la pression. Sinon, nous allons nous monter un mur que nous ne pourrons plus contourner. »

La réforme de l'éducation

Monsieur Claude Giroux, directeur adjoint à la Direction de la formation générale des jeunes (DFGJ) au ministère de l'Éducation présentait en matinée un bilan sur les différentes activités qui ont été réalisées jusqu'à maintenant dans le cadre de la réforme du curriculum, plus particulièrement celles concernant le Programme de formation.

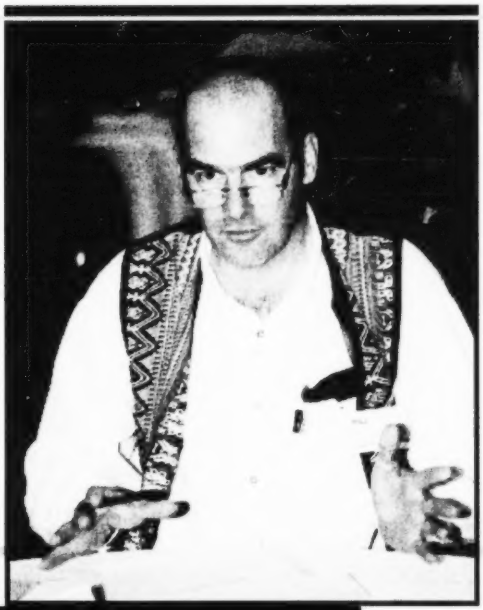

ÉLABORATION

Préscolaire – Primaire 1er cycle

• Version approuvée	Juin 2000
• Application	Septembre 2000

Primaire – 2e et 3e cycles

• Version provisoire	Juin 2000
• Expérimentation	Septembre 2000
• Version approuvée	Juin 2001
• Application	
-2e cycle	Septembre 2001
-3e cycle	Septembre 2002

Secondaire – 1er cycle

• Comités de réflexion et de consultation	Septembre 2000
• Première ébauche	Juin 2001

Dans son discours, le directeur adjoint de la DFGJ a fait état de cinq étapes liées au Programme de formation. Il s'agit de l'élaboration, de l'évaluation, de la mise en œuvre, du soutien et du suivi.

En août dernier, les différents intervenants du milieu scolaire recevaient une version officielle du Programme de formation. L'application du Programme commençait au préscolaire et au premier cycle du primaire. Monsieur Giroux a tenu à préciser qu'il s'agit d'une application modulée qui tient compte du degré de préparation du personnel scolaire et de l'objectif qu'en juin 2001, toutes les équipes de premier cycle du primaire soient prêtes à appliquer intégralement le Programme de formation. Il s'agit d'un défi exigeant mais emballant!

En ce qui concerne l'élaboration du Programme de formation aux 2e et 3e cycles du primaire, une version provisoire est disponible depuis le mois de juin. Cette version est actuellement en expérimentation dans des écoles ciblées. Une version officielle sera distribuée en juin 2001 dans les milieux scolaires. Le programme des 2e et 3e cycles sera appliqué en septembre 2001 pour le 2e cycle et en septembre 2002 pour le 3e cycle.

Pour ce qui est des nouveaux programmes du secondaire au premier cycle, une réflexion est amorcée. Les travaux pour l'élaboration des programmes au secondaire sont déjà commencés. Des comités de réflexion ont été mis en place pour permettre de bien saisir la problématique du secondaire, notamment en ce qui a trait à la planification des apprentissages sur trois ans et les professeurs spécialistes plutôt que généralistes. Il faut donc penser aux incidences et aux conséquences de ces nouveaux programmes. Une première version du programme devrait être disponible en juin 2001.

Dans son discours, Monsieur Giroux a aussi traité de l'évaluation des apprentissages. On constate que dans le Programme de formation plusieurs éléments d'évaluation y sont inscrits. En effet, on y traite de la portée de la compétence : les apprentissages que l'élève doit avoir faits à la fin du cycle. Aussi, le contexte de réalisation permet de baliser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les apprentissages et l'évaluation. Les critères d'évaluation font partie intégrante des éléments du Programme. Il s'agit de références qui permettent d'analyser le cheminement de l'élève. Enfin, les manifestations permettent de traduire des indications qui sont reliées aux progrès de l'élève. En mars 2001, une version définitive de la Politique d'évaluation des apprentissages sera déposée. Cette politique contient des orientations générales. Pour ce qui est du Cadre de référence en évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire, un document provisoire est maintenant disponible et la version finale sera distribuée en mars 2001. Dans ce cadre de référence, on insiste sur les orientations en évaluation, la démarche d'évaluation, les pratiques d'évaluation en classe et la communication aux parents et aux élèves. Enfin, le cadre de référence traite des échelles descriptives. Elles seront disponibles dans les milieux scolaires pour validation en janvier 2001. L'échelle descriptive sert à définir la trajectoire de développement d'une compétence sur l'ensemble d'un cycle.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Éléments inscrits dans le Programme

- Portée de la compétence
- Contexte de réalisation
- Critères d'évaluation
- Manifestations

Politique d'évaluation des apprentissages — Mars 2001

Cadre de référence en évaluation – Primaire — Mars 2001

- Les orientations en évaluation
- La démarche d'évaluation
- Les pratiques d'évaluation en classe
- La communication aux parents et aux élèves

Échelles descriptives – Validation — Janvier 2001

Par ailleurs, Claude Giroux a parlé des différents aspects de la mise en œuvre du Programme. Il a notamment parlé des activités de formation et d'information telles que des colloques et des congrès auxquels des professionnels de la Direction de la formation générale des jeunes du ministère de l'Éducation participent pour permettre aux intervenants scolaires de chaque région de mieux s'approprier le Programme.

Aussi, les Sessions de formation des personnes-ressources permettront aux enseignantes et aux enseignants de se familiariser avec les nouveaux éléments de la réforme. Trois Sessions de formation sont prévues prochainement et elles traiteront du développement intégré des compétences, du développement des compétences dans le cycle et du développement des compétences d'un cycle à l'autre.

Aussi, des représentants de chaque commission scolaire et des écoles privées ont été invités à se joindre à une table d'instrumentation qui permettra d'avoir un réseau coopératif de partage d'expertise et d'expériences pédagogiques. Ces gens se réuniront pour élaborer des instruments qui pourront être réinvestis dans chacun des milieux scolaires. Actuellement, 58 personnes font partie de cette table d'instrumentation dont les travaux commenceront en décembre 2000. Il est encore possible de se joindre à l'équipe pour les personnes qui le désirent.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Formation et information

Sessions de formation

- Développement intégré des compétences — 27 et 28 novembre 2000
- Développement des compétences dans le cycle — 12 et 13 mars 2001
- Développement des compétences d'un cycle à l'autre — 29 et 30 mai 2001

Table d'instrumentation

- Réseau coopératif de partage d'expertise et d'expériences pédagogiques
- Élaboration d'instruments
- Participation : 50 personnes des commissions scolaires
  8 personnes des établissements privés
- Début des travaux — Décembre 2000

Trousse *Le Programme de formation de l'école québécoise*

- 9 vidéocassettes
- 13 guides d'animation
- 1 cédérom

À venir

- 1 vidéocassette : — la réforme à l'école et dans la classe
  — l'évaluation des apprentissages

Éducation préscolaire

- 5 vidéocassettes : — deux déjà distribuées
  — trois à venir
  Projet — Décembre 2000
  Écrit — Janvier 2001
  Mathématique — Mars 2001

Enfin, concernant la mise en œuvre des programmes, une trousse intitulée Le Programme de formation de l'école québécoise a été distribuée dans les milieux scolaires. Elle est mise à la disposition des équipes-écoles pour leur permettre d'approfondir le Programme. Cette trousse contient neuf vidéocassettes qui traitent des orientations et des fondements de la réforme, treize guides d'animation liés aux vidéocassettes et un cédérom. Une autre vidéocassette sera acheminée dans les écoles d'ici le mois de juin 2001. Elle abordera la question de l'évaluation des apprentissages et présentera les différents aspects de la réforme à l'école et dans la classe. Pour ce qui est de l'éducation préscolaire, cinq vidéocassettes ont été produites. Deux de ces vidéocassettes ont déjà été distribuées : l'une illustre ce qui se déroule dans une classe et l'autre traite de la lecture. Elles sont accompagnées de guides d'animation. Trois autres cassettes seront disponibles prochainement.

Suite à la page 8

SOUTIEN

Dans son discours, Monsieur Claude Giroux a abordé la question du soutien au réseau scolaire. Il a mentionné que plusieurs activités existent pour aider chacun des organismes à mieux comprendre les orientations du Programme de formation. On y retrouve donc les Rencontres nationales, les publications *Virage* et *Schoolscapes*, les publications *Virage express* et *Schoolscapes The Newsletter*, les documents d'accompagnement et des documents d'information aux parents.

Rencontres nationales

- 6 et 7 novembre 2000
- 24 et 25 avril 2001

***Virage* et *Schoolscapes* (4)**

- Novembre 2000 — La réforme en classe : école Bienville
- Décembre 2000 — L'évaluation
- Février 2001
- Avril 2001

***Virage express* et *Schoolscapes The Newsletter* (10)**

Documents d'accompagnement

• Général : fondements et orientations de la réforme	Janvier 2001
• Domaines	Printemps 2001
• Intégration de la dimension culturelle	Printemps 2001

Documents d'information aux parents

- Préscolaire
- Primaire
- Évaluation (document à venir)

En terminant sa présentation, Monsieur Giroux a tenu à préciser des éléments qui permettront d'élaborer un suivi des activités qui ont été mises en place. On tente de mesurer les effets du Programme de formation chez les élèves. On veut connaître les apprentissages qui ont été réalisés à la suite de l'application du Programme de formation. À ce sujet, dès le début de l'année, de l'information sera transmise aux commissions scolaires et aux établissements privés concernant la constitution du groupe témoin d'élèves.

SUIVI

Effets du Programme de formation

Des sujets clés :

- La logique des compétences
- Programme des programmes
- Domaines d'apprentissage
- Place des connaissances
- Planification par cycle des apprentissages

www.meq.gouv.qc.ca/virage

L'équipe de *Virage express*

Esther Blais
Jean-Yves Daigle
Claude Giroux
Eve Krakow
François Lefebvre
Michel Martel
Margaret Rioux-Dolan
Nadine Rouillard
Pascale Sauvé
Claudine St-Germain

Conception graphique

Les Oranges Bleues

Photographie

Martin Grenier

Virage express est une publication du ministère de l'Éducation.
Reproduction autorisée

Québec
Ministère de l'Éducation

ISSN 1492-3556
13-0000-11